



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/407
S/19938
16 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 25, 29, 36, 37, 40, 48

et 77 de la liste préliminaire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES

NATIONS UNIES ET LA LIGUE DES

ETATS ARABES

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAIN

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU

CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER

SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT

LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION

DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 15 juin 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre du gouvernement de mon pays, qui a accueilli la Conférence extraordinaire au sommet de la Ligue des Etats arabes, tenue à Alger du 22 au 24 chawwal 1408 de l'hégire, soit du 7 au 9 juin 1988, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la version officielle en langue arabe du communiqué final publié à l'issue de la Conférence susmentionnée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ledit texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 25, 29, 36, 37, 40, 48 et 77 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Hocine DJOUDI

* A/43/50.

ANNEXE

Conférence extraordinaire au sommet de la Ligue des Etats arabes

(Alger, 22-24 chawwal 1408 de l'hégire - 7-9 juin 1988)

COMMUNIQUE FINAL

Initiative de S. E. le Président Chadli Bénédédid et convocation de la Conférence extraordinaire au sommet

A l'initiative de S. E. le Président Chadli Bénédédid, Président de la République algérienne démocratique et populaire, et à son invitation, leurs majestés, excellences et altesses les rois, présidents et émirs des Etats arabes ont tenu une conférence extraordinaire au sommet dans la capitale algérienne, du 22 au 24 chawwal 1408 de l'hégire, soit du 7 au 9 juin 1988.

Attachée à la responsabilité nationale et historique qui lui incombe, la Conférence a passé en revue les défis qui se posent à la nation arabe, pour ce qui est de son présent et de son avenir, ainsi que les dangers qui menacent son existence en cette phase délicate et difficile, et a réaffirmé sa volonté de défendre la sécurité de la patrie et l'intégrité des terres arabes.

Soulèvement du peuple palestinien

La Conférence a salué le soulèvement du peuple arabe palestinien qui constitue un maillon dans la chaîne de la lutte continue de ce peuple depuis plus d'un demi-siècle, fait partie intégrante de la révolution palestinienne et a contribué à renforcer la solidarité arabe. La Conférence a également salué avec respect et fierté les actes d'héroïsme accomplis par le peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation israélienne et sa ferme volonté de libérer sa terre occupée et d'exercer son droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son territoire national, sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime. La Conférence a aussi rendu hommage à la lutte contre l'occupation israélienne des terres arabes menée par la population syrienne du Golan et par la résistance nationale libanaise dans le sud du Liban.

La Conférence a examiné les mesures propres à appuyer le soulèvement, à en accroître l'efficacité et à en assurer la poursuite et l'intensification, et s'est engagée à fournir au peuple palestinien tous les appuis nécessaires, par tous les moyens et sous toutes les formes, afin d'assurer la poursuite de sa lutte et de son soulèvement sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine, jusqu'à la réalisation de ses droits nationaux inaliénables.

La Conférence s'est de nouveau engagée à soutenir les Etats de première ligne face à l'ennemi israélien, de manière à permettre à ces Etats de renforcer leurs capacités de défense et d'accroître leurs moyens de libérer les terres arabes occupées, pour rendre à la nation arabe les droits dont elle a été spoliée.

La Conférence a réaffirmé que la poursuite de l'occupation des territoires arabes par Israël, son déni des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et ses pratiques répressives, qui, par leur forme et par leur contenu, représentent des crimes de guerre contre le peuple palestinien sans défense, confirment de façon éclatante la nature raciste et agressive d'Israël et ses visées expansionnistes.

La Conférence engage le Conseil de sécurité des Nations Unies à assumer la responsabilité qui lui incombe afin de contraindre Israël à appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et les dispositions des conventions internationales et à mettre fin à ses pratiques répressives et inhumaines, comme elle demande au Conseil d'oeuvrer au retrait rapide et complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés et de placer les terres palestiniennes sous la supervision provisoire de l'Organisation des Nations Unies, pour assurer la protection de la population et garantir au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux inaliénables.

Conférence internationale

La Conférence a passé en revue les faits nouveaux relatifs aux efforts visant à instaurer la paix dans la région du Moyen-Orient et constaté que ces efforts continuaient de se caractériser par leur lenteur, leur inefficacité et leur impuissance devant la position d'Israël, qui s'oppose obstinément à toute paix. La Conférence a réaffirmé que les principes adoptés lors des précédentes conférences arabes au sommet, notamment dans les résolutions du Sommet de Fes de 1982, constituaient une base pour le règlement du conflit arabo-israélien et de la question palestinienne, qui est au coeur de ce conflit. La Conférence a réaffirmé son appui à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et sur la base de la légalité internationale et des résolutions de l'ONU, qui font obligation à Israël de se retirer totalement de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et garantissent les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Participeraient à cette conférence les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité et avec les mêmes droits que les autres parties.

Boycottage d'Israël par les pays arabes

La Conférence a considéré que les mesures d'ordre législatif promulguées par certains Etats étrangers pour s'opposer au boycottage d'Israël par les pays arabes étaient des mesures hostiles aux droits arabes et visaient à briser l'isolement de l'entité sioniste et à renforcer ses moyens économiques, alors même que cette entité persiste à occuper les territoires arabes.

La Conférence a réaffirmé la ferme volonté des Etats membres de continuer à appliquer les règles relatives au boycottage, qui constituent un moyen légitime auquel d'autres Etats et groupes d'Etats ont recouru et recourent encore.

La politique américaine et la question palestinienne

La Conférence a noté que les Etats-Unis d'Amérique persistaient à suivre une politique partielle, favorable à Israël et hostile aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Elle a condamné cette politique, qui encourage Israël à poursuivre son agression et à continuer de violer les droits de l'homme, entrave les efforts visant à instaurer la paix et est en contradiction avec les responsabilités qui incombent aux Etats-Unis d'Amérique en tant que membre permanent du Conseil de sécurité et, à ce titre, garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Hommage à toutes les parties qui ont apporté leur appui au peuple palestinien

La Conférence a rendu un vibrant hommage au Mouvement des pays non alignés, à l'Organisation de l'unité africaine, à l'Organisation de la Conférence islamique, au groupe des pays socialistes, ainsi qu'aux Etats européens, aux peuples, aux parlements et aux forces éprises de paix et de liberté qui ont appuyé le peuple palestinien dans sa juste lutte. Elle a condamné les pratiques racistes et répressives des autorités d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

Soutien au Liban et à sa résistance nationale

La Conférence a examiné la grave situation que traverse le Liban et exprimé son appui aux efforts qu'il déploie pour mettre fin à l'occupation du sud du pays par Israël. Elle a en outre réaffirmé sa volonté de l'aider à défendre sa souveraineté ainsi que l'intégrité et l'unité de son territoire, à mettre un terme à l'état de guerre qui y règne, à asseoir l'autorité de l'Etat libanais sur toutes les régions du Liban et à reconstruire son économie; la Conférence a également réitéré son appel pressant à toutes les parties afin qu'elles conjuguent leurs efforts pour réaliser la concorde nationale.

La Conférence a rendu hommage à la résistance nationale libanaise et s'est engagée à lui maintenir son appui en renforçant par tous les moyens la détermination du peuple libanais face à l'occupation israélienne.

La guerre Iran-Iraq

La Conférence a examiné avec une grande attention la question de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et les dangers qui résultent de sa poursuite, due à l'entêtement et à l'obstination de l'Iran, et qui nuisent gravement à la mobilisation des capacités et moyens arabes face à l'agression sioniste. La Conférence a réaffirmé les résolutions adoptées en novembre 1987 à la Conférence extraordinaire au sommet d'Amman, dans lesquelles étaient exposées les positions arabes sur cette guerre et sur les attaques, les menaces et les ingérences dans leurs affaires intérieures que les Etats arabes du Golfe subissaient de la part de l'Iran.

La Conférence a réaffirmé son entière solidarité et son appui à l'Iraq dans la défense légitime de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale et s'est félicitée de ce que l'Iraq ait répondu positivement aux

initiatives de paix et ait accepté la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité visant un règlement honorable, global, juste et durable du conflit.

La Conférence a réitéré sa condamnation et son refus du maintien de l'occupation iranienne de territoires arabes en Iraq et de la poursuite de la guerre par l'Iran, qui a rejeté les initiatives de paix arabes et internationales ainsi que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et refuse de se conformer à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

La Conférence engage la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à assurer l'application de cette résolution dans sa lettre et dans son esprit, comme un tout indivisible et dans l'ordre de ses dispositions. Elle engage en outre le Conseil de sécurité à prendre d'urgence les mesures propres à amener l'Iran à respecter cette résolution, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Attachée à la responsabilité nationale qui lui incombe et déterminée à défendre la sécurité de la patrie arabe et son intégrité territoriale, la Conférence a salué avec orgueil et fierté la libération par l'Iraq de la région de Fao et de Chalamjah, et réaffirmé sa solidarité totale avec l'Iraq dans son entreprise de libération du reste de ses territoires encore occupés par l'Iran.

Solidarité avec les Etats arabes du Golfe

La Conférence a passé en revue les menaces qui découlent de la poursuite de la guerre entre l'Iran et l'Iraq et qui affectent maintenant la sécurité et la stabilité de certains Etats de la région, notamment le Koweït, et a réaffirmé les résolutions adoptées à la Conférence extraordinaire au sommet d'Amman. Elle a exprimé la détermination des Etats membres à appuyer les Etats arabes du Golfe face à toute attaque extérieure et condamné toutes les formes de terrorisme auxquelles l'Iran se livre à l'encontre de ces Etats en s'ingérant dans leurs affaires intérieures et en ayant recours à des actes de violence et de sabotage qui portent atteinte à la sécurité intérieure de certains Etats arabes du Golfe, notamment le Koweït et l'Arabie saoudite.

Organisation du pèlerinage à La Mecque

La Conférence a approuvé et appuyé les dispositions prises par le Royaume d'Arabie saoudite pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque et s'est félicitée des facilités mises à la disposition des pèlerins, en rappelant la nécessité de respecter les Lieux saints et les rites du pèlerinage, ainsi que la sûreté et la sécurité des pèlerins et la souveraineté du Royaume.

Condamnation des agressions israéliennes contre les pays arabes

La Conférence a réitéré sa conviction que la sécurité de la nation arabe est un tout indivisible, toute opération terroriste contre un pays membre ou toute atteinte à sa souveraineté constituant une agression contre la nation arabe tout entière. A cet égard, la Conférence a condamné de nouveau l'agression israélienne contre l'Iraq qui avait pour cible le réacteur nucléaire de ce pays, les agressions

répétées contre la République tunisienne, à savoir le bombardement du siège de l'Organisation de libération de la Palestine et l'assassinat de Khalil Al Wasir, ainsi que les agressions israéliennes continues contre le Liban qui vivent des civils innocents.

Condamnation de l'agression américaine contre la Libye

La Conférence a condamné de nouveau l'agression américaine contre la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, réitéré son soutien à ce pays face aux menaces qui pèsent toujours sur sa sûreté et sa sécurité et réaffirmé la souveraineté de ce pays sur le golfe de Syrte, conformément aux instruments internationaux pertinents.

Assainissement des relations interarabes

Ayant passé en revue les défis et les dangers auxquels la nation arabe doit faire face afin de préserver ses intérêts, assurer l'avenir de ses fils et protéger les fondements de sa sécurité, la Conférence s'est félicitée de l'évolution positive des relations interarabes et a réaffirmé sa volonté de continuer à oeuvrer dans ce sens en vue de resserrer ces relations et, partant, de promouvoir l'action arabe concertée et d'en renforcer les institutions.

Condamnation du terrorisme international

La Conférence a de nouveau condamné le terrorisme international, sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la source, notamment le terrorisme d'Etat pratiqué par l'entité sioniste contre le peuple palestinien et dans la région arabe. Elle a considéré que le terrorisme international constituait une violation des règles de la morale et des principes humanitaires ainsi que des règles et des conventions internationales. Elle a rejeté les manoeuvres tendant à mettre sur le même plan le terrorisme et la lutte nationale légitime des peuples pour la libération et l'indépendance.

Condamnation des pratiques racistes

La Conférence a condamné de nouveau toutes les formes de discrimination raciale en Afrique du Sud ainsi que l'alliance de caractère raciste entre l'entité sioniste et le régime de Pretoria. Elle a également affirmé sa solidarité totale avec les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi que son soutien aux mouvements de libération en Afrique australe et aux pays africains de première ligne dans la lutte qu'ils mènent contre le régime de Pretoria en vue de mettre fin au régime d'apartheid et permettre aux peuples d'Afrique australe de reconquérir leur liberté, leur souveraineté et leur indépendance.

La Conférence a adressé ses félicitations à l'Organisation de l'unité africaine à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire et rendu hommage aux pays et aux peuples africains qui continuent d'appuyer et de soutenir les justes causes arabes, en particulier la cause palestinienne. Elle a en outre affirmé sa volonté de renforcer et de consolider la coopération arabo-africaine et de réactiver les mécanismes et institutions afro-arabes en vue de la réalisation d'objectifs communs.

Détente internationale

La Conférence a noté avec intérêt l'évolution positive et les signes de détente apparus sur la scène internationale, ainsi que l'atténuation de la tension, la résolution des crises et des conflits régionaux et, en particulier, le début d'une élimination progressive des armes nucléaires. Elle a également exprimé l'espoir que cette détente internationale contribuerait à renforcer les principes et les objectifs communs à tous les peuples du monde qui ont été réaffirmés par les pays non alignés lors de leurs différentes conférences et, notamment, qu'elle répondrait aux aspirations des peuples à la liberté et à jouir de leur droit à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance et favoriserait les efforts internationaux visant à aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés économiques et sociales en mettant fin au dérèglement du système économique mondial, dont les pays du tiers monde subissent les dangereux contre-coups.

La Conférence a affirmé à cet égard que la politique de détente internationale devait s'étendre au règlement équitable des différends régionaux et à l'élimination des autres foyers de guerre, et conduire à la dénucléarisation du bassin méditerranéen, de l'océan Indien et d'autres régions du monde.

Remerciements adressés à la République algérienne démocratique et populaire

La Conférence a exprimé sa haute estime à M. Chadli Bénédédid, Président de la République algérienne démocratique et populaire, pour l'initiative qu'il a prise de convoquer la Conférence et pour les efforts qu'il a déployés en vue d'assurer son succès. Elle a également salué la sagesse avec laquelle il a dirigé les séances de la Conférence, sagesse qui a eu une influence déterminante sur l'issue des travaux puisqu'elle a permis d'aboutir à des résultats importants propres à appuyer le soulèvement du peuple palestinien et à renforcer l'action commune du monde arabe.

La Conférence a exprimé ses vifs remerciements au Gouvernement algérien qui l'a généreusement accueillie et en a assuré la bonne organisation et la préparation minutieuse. Elle a également adressé au peuple algérien combattant ses sentiments d'admiration les plus sincères pour la lutte héroïque qu'il a menée pour la liberté et l'indépendance, et lui a exprimé sa gratitude pour l'amabilité et l'hospitalité qu'il a témoignées aux délégations participantes.
